

Communiqué de presse
Berne, le 29 janvier 2015

Franc fort : le Comité directeur de l'usam demande au Conseil fédéral de prendre rapidement les mesures qui s'imposent

Le Comité directeur de l'Union suisse des arts et métiers usam demande au Conseil fédéral d'agir avec détermination pour lutter contre les effets du franc fort. En l'occurrence, des mesures s'imposent à trois niveaux : tout d'abord, réduire de façon systématique et immédiate tous les coûts réglementaires inutiles ; ensuite, investir dans la formation professionnelle et mettre en œuvre la troisième réforme de l'imposition des entreprises.

Deux semaines après la suppression du taux plancher du franc suisse face à l'euro, il semble de plus en plus clair qu'à moyen et long termes l'euro se situera nettement au-dessous de CHF 1.20. La pression sur les PME est forte. Le Comité directeur de l'usam demande au Conseil fédéral d'agir avec rapidité et détermination, afin de soutenir les entreprises et d'alléger leurs charges. Pour ne pas se disperser, mais avoir un effet réel, les mesures doivent se concentrer sur la réduction des coûts de la réglementation, le renforcement de la formation professionnelle et la troisième réforme de l'imposition des entreprises.

Selon le Conseil fédéral, les réglementations inutiles et coûteuses grèvent les PME de dix milliards de francs par an et ce uniquement pour douze domaines au niveau fédéral. Depuis une année déjà, le Conseil fédéral a sur la table des mesures concrètes qu'il a lui-même proposées pour réduire les coûts réglementaires. Le Comité directeur de l'usam regrette vivement que le Gouvernement ne se soit pas préparé politiquement à la suppression du taux plancher. Il attend donc du Conseil fédéral qu'il agisse maintenant de manière rapide, efficace et ciblée contre les coûts réglementaires.

La lutte contre les effets du franc fort doit ensuite résolument passer par des investissements dans la formation professionnelle. La formation professionnelle, qui favorise la capacité d'innovation et de développement, constitue la base permettant aux PME de s'imposer par leurs propres moyens face à une concurrence toujours plus rude. En sa qualité de plus grande organisation faîtière de l'économie suisse, l'usam attend du Conseil fédéral qu'il s'engage énergiquement en faveur de la formation professionnelle supérieure et mette à sa disposition 100 millions de francs supplémentaires par année dans le cadre du message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation.

Pour renforcer les PME et la place économique suisse face à la concurrence fiscale internationale, il convient par ailleurs de mettre en œuvre la troisième réforme de l'imposition des entreprises. Les PME ne doivent pas être frappées d'impôts supplémentaires. L'introduction d'un impôt sur les gains en capital anéantirait les impulsions positives de la réforme. Le Comité directeur de l'usam s'oppose à de telles mesures compensatoires ainsi qu'à une réintroduction des doubles impositions supprimées dans le cadre de la deuxième réforme.

Renseignements complémentaires

Jean-Réné Fournier, vice-président, tél. 058 280 68 11, mobile 079 690 09 98

Hans-Ulrich Bigler, directeur, tél. 031 380 14 14, mobile 079 285 47 09

Numéro 1 des PME suisses: plus grande organisation faitière de l'économie suisse, l'usam représente 250 associations et quelque 300 000 entreprises